



ADT
ALSACE
DESTINATION
TOURISME

MARCHE DE PRESTATIONS DE SERVICES ET DE FOURNITURES

ACTE D'ENGAGEMENT

Marché passé sous la procédure adaptée

Ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics et Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

Autorité adjudicatrice

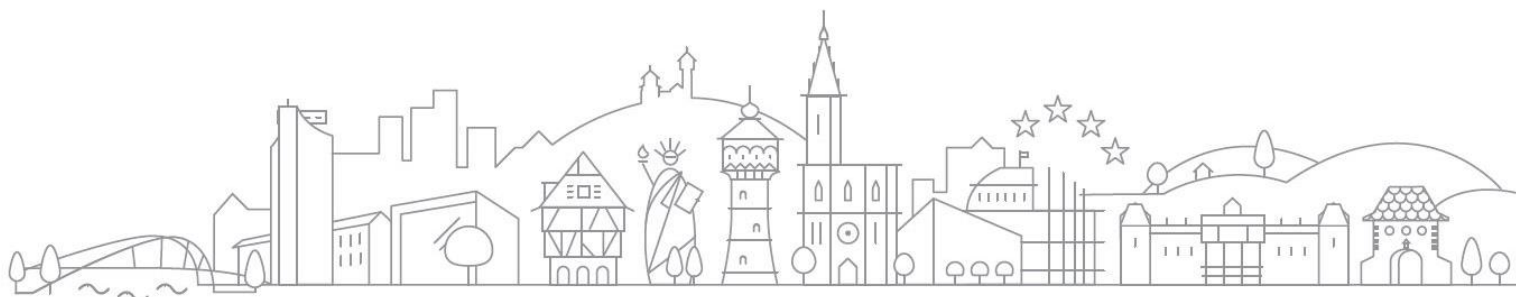
Alsace Destination Tourisme

Objet du marché

Création et exécution graphique de supports de communication print

Date limite de réception des offres

Lot 1, guide : 31 mars 2020, minuit
Lot 2, carte Alsace : 9 avril 2020, minuit





ADT
ALSACE
DESTINATION
TOURISME

Le présent document comprend TROIS (3) feuillets.

Représentant de la personne contractante

Monsieur le Président d'Alsace Destination Tourisme

ARTICLE 1 – CONTRACTANT

Je soussigné :

NOM et Prénom :

A compléter au choix selon la nature de l'entreprise

Agissant en mon nom personnel

Domicilié à :

Téléphone :

Ou :

Agissant pour le nom et pour le compte de la Société (1)

Raison sociale :

Au capital de :

Ayant son siège à :

Téléphone :

Immatriculé(e) à l'INSEE :

- N° d'identité d'établissement (SIRET) :

- Code d'activité économique principale (APE) :



- N° d'inscription au registre du commerce et des sociétés (2) :

(1) intitulé complet et forme juridique de la société

(2) remplacer, s'il y a lieu, « registre du commerce et des sociétés » par « répertoire des métiers »

Après avoir pris connaissance du Cahier des clauses administratives et des documents qui y sont mentionnés :

- Je m'engage (nous nous engageons) sans réserve, conformément aux clauses et conditions du CCP et des documents qui y sont mentionnés, à effectuer les prestations demandées.
- Je m'engage (j'engage le groupement dont je suis mandataire), sur la base de mon offre ou de l'offre du groupement.

L'offre ainsi présentée ne me lie toutefois que si son acceptation m'est notifiée dans un délai de **120 jours** à compter de la date limite de remise des offres par le règlement de consultation et rappelée en page de garde du CCP.

ARTICLE 2 - PRIX

Les prix généraux ainsi que les exemples de prestations chiffrées doivent figurer dans le bordereau des prix, que les candidats rédigeront et joindront au présent acte d'engagement.

Ils seront élaborés conformément aux instructions figurant dans le Cahier des Clauses Particulières.

ARTICLE 3 - DÉLAIS - ECHEANCIER

Les délais estimés de réalisation sont ceux fixés dans le Cahier des Clauses Particulières et ses annexes.

ARTICLE 4 - PAIEMENTS

Les modalités de règlement des comptes du marché sont spécifiées au Cahier des Clauses Particulières (CCP).

Alsace Destination Tourisme se libérera des sommes dues au titre du présent marché en faisant porter le montant au crédit :

- du compte ouvert au nom de :

- sous le numéro :

- code banque :

code guichet :

clé :

- code IBAN :

code BIC :

- à :

Fait en un seul original

A

Le

Signature du candidat



Acceptation de l'offre

Est acceptée la présente offre pour valoir Acte d'Engagement

À Colmar, le

Le représentant légal d'Alsace Destination Tourisme
Monsieur le Président
Max DELMOND

